

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de PLEURE, régulièrement convoqué à la date du vingt-huit avril deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alexandre CROT, le Maire.

Présents:

Mr CROT Alexandre, Mme BARDOUX Karine, Mr LYONNET Franck, Mr. TOINARD Emmanuel, Mme MOREL Catherine, Mr. BORNIER René, Mr MACAUX Olivier, Mr. ROYER Bernard, Mr. PANIGOT Séverin Mme GARCEL Monique, Mr BAUDET Nicolas, HOYMANS Noémie, Secrétaire de mairie.

Absents excuses:

Secrétaire de séance : Mme GARCEL Monique

ORDRE DU JOUR

1. Salle des fêtes : normes incendies
2. Création d'un poste permanent
3. Préparation cérémonie du 8 mai
4. Fleurissement : organisation plantation du village
5. Questions diverses

1. Salle des fêtes : normes incendies

La commission de sécurité de l'arrondissement de Dole est venue effectuer une visite périodique le 13 avril dernier afin de vérifier les systèmes de sécurités incendies à la Salle des Fêtes.

Mr BRENET, préventionniste, rapporteur représentant du SDIS du Jura s'est présenté et a émis un avis défavorable aux normes de sécurités pour un établissement recevant du publique.

Les points soulevés :

A l'étage :

- Pièces dit « chambre » à l'étage doivent être équipées d'un détecteur de fumée, de porte « coupe-feux » en cas d'incendie.
- A l'étage, une alarme doit être installée et couplée avec l'alarme du RDC, un veilleur de nuit doit être présent à chaque location comme pour un hôtel.
- Les alarmes doivent être enfermées dans un coffre.

Au Rez de Chaussée :

- Vérification des fluides frigorifiques non faites
- Vérification du tuyau d'évacuation de la chaudière non faite
- Manque panneau de coupure de vanne de gaz
- L'alarme doit être couplée avec les prises de la scène (pour coupure du son si déclenchement de l'alarme)
- Absence de formation des agents en cas d'incendie

Un arrêté de fermeture d'accès aux chambres a été pris par Mr Le Maire le 14 avril afin d'éviter tout problème jusqu'à nouvel avis.

Un rapport du coût de revient des pièces du haut ainsi que le nombre de location des chambres sur les 3 années en arrière est à faire afin de définir si les travaux de mises aux normes sont nécessaires ou s'il faut envisager une fermeture définitive.

Un nouvel entretien avec La commission sécurité de l'arrondissement de DOLE est prévu le 29 Mai à la Sous-Préfecture de DOLE.

2. Délibération N° 2017-20 Création d'un poste permanent

- Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur *le Maire* rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil *Municipal*, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil *Municipal* en date du 15 septembre 2016,

Considérant la nécessité de *créer 1* emploi d'adjoint administratif en raison de stagiairisation de l'employé,

ARTICLE 2 :

Monsieur *le Maire* propose à l'assemblée :

- **La création** de 1 emploi de d'adjoint administratif permanent à *temps non complet* à raison de 21/35^{èmes}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2017

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : Adjoint administratif territorial
- Grade : Adjoint administratif
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter *la* modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

3. Préparation de la cérémonie du 8 mai

Le conseil s'organise pour la répartition des tâches :

L'installation de la salle des fêtes est à partir de 10H.

Mr ROYER Bernard est chargé de l'achat du comté et autres fournitures, Mr MACAUX est chargé de commander les gougères.

Les fleurs sont achetées par la commune de Chêne-Bernard.

Enfin, la cérémonie se déroulera à 11h15 au monument aux morts.

4. Fleurissement, préparation plantation du village

La commande de fleurs est livrée le 19 mai 2017 et la plantation s'effectuera le 20 mai 2017 à partir de 8h30.

La commune lance un appel aux habitants qui souhaitent venir en aide et offre un repas barbecue sur inscription.

5. Questions diverses

- Stade : vitesse excessive rue du stade. Des petits ralentisseurs seront installés. Un point est fait sur l'enclos à installer pour entreposer le matériel.
- Regard arraché par un tracteur : le coût du regard remplacé en face de l'école est de 350 € HT ; L'assurance sera sollicitée pour remboursement.
- Réparation clôture école : RDV le 24/05/17
- Rappel de la proposition d'installation d'un TOTEM pour l'affichage des manifestations des associations du village. Un listing des événements à l'année va être transmis par les associations afin de déterminer le nombre de panneau à commander.

Délibération N°2017- 21 Achat parcelle N° ZB 88

Une parcelle est en vente hameau de Rougeaques. La commune est prioritaire pour l'acheter. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **REFUSE** l'achat de la parcelle N° ZB 88 10 Contres, 1 Abstention.

Délibération N° 2017- 22 Devis BORNIER – Réfection réseau Eaux Pluviales

Un devis est présenté pour la réfection du réseau eaux pluviales rue du centre avec pose de tuyaux Eco box, pose de regards avec grilles en fonte et pose de caniveaux en béton.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le devis de BORNIER pour un montant de 7 201.00 € HT

Election : tour de garde échangé entre Mr PANIGOT Séverin et Mme GARCEL Monique suite à l'absence de Mr PANIGOT le 7 mai